

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2000/.....2002...../AN

RATIFIANT ET PROMULGANT LE CONTRAT DE
LOCATION GERANCE ET DE CONCESSION DE FRIGUIA
SIGNE LE 30 NOVEMBRE 1999 ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE,
REYNOLDS, ACG ET FRIGUIA

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : Est ratifié et Promulgué le contrat de Location Gérance et de Concession et annexes de Friguia signé le 30 novembre 1999 entre le Gouvernement de la République de Guinée, Reynolds, ACG et Friguia.

ARTICLE 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

16 JANVIER
Conakry, le2000


GENERAL LANSANA CONTE